

Conduite à tenir pour les demandes AT 3 mars 2020

1- Zone de cluster avec écoles fermées

- AT pour les parents ayant des enfants dont les écoles sont fermées si télétravail impossible
 - AT pour le parent d'un enfant de moins de 16 ans domicilié sur zone et à l'école hors zone qui ne doit pas aller à l'école
 - Si asymptomatiques, les personnes reprennent le travail et se surveillent 14 jours
- ➔ Appel au Centre 15 si fièvre, sensation de fièvre et/ou syndrome grippal ; pas de recours au médecin traitant
- Si symptomatiques ou contact avec personne positive, arrêt de travail avec quatorzaine

2- Personnes résidant hors cluster et ayant séjourné récemment en zone cluster Crach'-Auray-Carnac ou revenant d'une autre zone cluster (Oise, La Balme)

- Si asymptomatiques, les personnes reprennent le travail et se surveillent 14 jours
- ➔ Appel au Centre 15 si fièvre, sensation de fièvre et/ou syndrome grippal ; pas de recours au médecin traitant
- Retour à l'école pour les enfants avec surveillance de 14 jours
 - Si symptomatiques, isolement et appel au Centre 15 pour évaluation
 - **Si retour de la province de HUBEI (Wuhan)**, conformément au site du Ministère de l'éducation nationale, isolement 14 jours même en l'absence de symptômes.

3- Personnes avec signes cliniques et résidant hors cluster

Aucune consigne particulière et accès au médecin traitant **sauf si contact avec une personne diagnostiquée positive au coronavirus** ➔ Appel centre 15